

Extrait du Communiqué du Conseil des ministres du 17 mars 2005

Le Président de la République a réuni le Conseil des ministres au Palais de l'Élysée le jeudi 17 mars 2005. A l'issue du Conseil, le Service de presse de la Présidence de la République a diffusé le communiqué suivant :

La politique de la langue française

Le ministre de la Culture et de la Communication a présenté une communication sur la politique de la langue française.

En application de la loi du 4 août 1994, qui constitue le socle de la politique de la langue française, le Gouvernement a préparé une série de mesures visant à garantir l'usage du français, langue de la République, sur notre territoire et à renforcer sa place en Europe et dans le monde. Ces mesures répondent aux objectifs suivants :

- ▶ sensibiliser le public aux enjeux de la langue française en mobilisant les principaux acteurs de la vie économique, sociale et culturelle. La « semaine de la langue française et de la francophonie », dont la dixième édition débute le 17 mars, offre au grand public l'occasion de manifester son attachement et son intérêt pour notre langue ;
- ▶ garantir le droit de nos concitoyens à recevoir une information et à s'exprimer dans leur langue. A cette fin, la réglementation sera modifiée pour permettre, notamment, d'élargir à des agents assermentés d'organismes ou d'associations la possibilité de constater des infractions et d'ester en justice. Un fonds de soutien à l'interprétation dans les colloques scientifiques organisés sur notre territoire sera créé ;
- ▶ mettre la politique de la langue française au service de la cohésion sociale : la création d'un diplôme initial de langue française facilitera l'intégration des migrants ; le développement des travaux du comité d'orientation pour la simplification du langage administratif contribuera à rapprocher l'administration de ses usagers ;
- ▶ améliorer l'efficacité des travaux d'enrichissement du français en instituant une procédure accélérée pour les termes susceptibles de s'implanter dans l'usage et faciliter leur diffusion en s'appuyant sur le développement des technologies de la langue ;
- ▶ renforcer en Europe, et plus largement dans le monde, la place du français comme langue internationale. Cette action doit se prolonger par la mise en œuvre d'une politique européenne fondée sur la diversité et le plurilinguisme. A l'initiative de la France, le projet de traité constitutionnel fait figurer parmi les objectifs de l'Union européenne le respect de la diversité culturelle et linguistique.